

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz

Séance du 3 octobre 2007

Présidence : Pierre-André GAUDIN, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 4/2007 relatif à l'adoption de l'arrêté d'imposition 2008 de la Commune de La Sarraz
- oui le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cette affaire
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

d'accepter l'arrêté d'imposition 2008 de la Commune de La Sarraz tel que présenté par la Municipalité, à l'exception de l'impôt perçu sur les successions et donations en ligne directe ascendante et descendante pour lesquelles le taux est fixé à 50 cts par franc perçu par l'Etat

Ainsi délibéré en séance du 3 octobre 2007

Le Président :

Pierre-André Gaudin

la secrétaire :

Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire

